

Commission thématique « Milieux naturels et usages récréatifs liés à l'eau » - n°6

Mardi 08 mars 2016 – Soisy-sous-Montmorency

Compte-rendu des échanges

Commission présidée par Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Président du SIARE

Participants

Liste des participants de la Commission « Milieux naturels » en annexe du compte-rendu.

Cette réunion de la commission « Milieux naturels » s'inscrit dans la phase « Tendances et scénarios » du SAGE. Elle a pour objectifs de :

- faire partager le « socle » du SAGE et les 4 scénarios stratégiques. Ces scénarios ont vocation à incarner chacun une stratégie possible pour le SAGE, concernant tant son contenu que ses modalités de mise en œuvre. Ils ont été validés par la CLE le 15 décembre 2015;
- éclairer le processus de choix par la CLE du point de vue de la Commission thématique, notamment en construisant une analyse comparative autour de chacun des enjeux relevant de la commission.

Déroulement de la réunion

- Présentation du socle du SAGE et des 4 scénarios stratégiques par le bureau d'études ASCA et débat
- Travail en atelier afin d'affiner l'analyse des 4 scénarios stratégiques et d'évaluer leurs conséquences (en termes d'atouts, de faiblesse et de risques) au regard des enjeux relevant de la Commission "Milieux naturels"
- Restitution des ateliers et discussion

Pour rappel, les enjeux liés à la commission "Milieux naturels" sont :

- La réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages hydrauliques
- Le maintien, la reconquête et la préservation des milieux aquatiques
- La redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau

Ce compte-rendu propose une synthèse des principaux échanges de cette commission thématique.

Restitution des échanges

1. INTRODUCTION DU PRESIDENT

M. Jean-Pierre ENJALBERT, Président de la Commission thématique Milieux naturels du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, ouvre la séance en accueillant les membres de la Commission et en les remerciant de leur présence. Il rappelle sa volonté de faire de ce SAGE un SAGE ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques.

2. Presentation du socle et debat

Ce premier point a fait l'objet d'un diaporama (joint au présent compte-rendu) diffusé en séance.

L'analyse transversale des scénarios établis par les groupes de travail a permis d'identifier un ensemble d'éléments incontournables pour le SAGE, le « socle », quelle que soit la stratégie globale que la CLE choisira. Il s'agit d'objectifs à atteindre, d'actions techniques à mettre en œuvre et de moyens à mobiliser, qui figureront forcément dans les orientations et les actions du SAGE.

Aucune remarque n'a été formulée suite à la présentation du socle.

3. Presentation des 4 scenarios strategiques et debat

Rappel des 4 scénarios stratégiques présentés :

- Scénario 1 : Un SAGE pragmatique qui optimise les politiques de l'eau et leur compatibilité avec le développement territorial
- Scénario 2 : Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire
- Scénario 3 : Un SAGE militant pour impulser des projets locaux participatifs
- Scénario 4 : Un SAGE facilitateur et participatif au service des initiatives locales

Les éléments qui ont été débattus suite à la présentation des 4 scénarios :

Le Président de la Commission souligne la complexité de l'élaboration de tels scénarios et la qualité du travail fourni par le groupement d'études, qu'il remercie. La lecture du rapport, bien que très détaillé, ne permet pas toujours de bien appréhender les subtilités de chaque scénarios, il est donc nécessaire d'en clarifier la compréhension, notamment par le travail d'analyse qui va être réalisé par les 3 commissions thématiques, afin d'éclairer le choix qui sera fait par les membres de la CLE. Il attend en particulier du groupement d'études que soit réalisée une présentation des scénarios avec une grille de lecture simplifiée et plus rationnelle, qui rappellerait de manière synthétique : la philosophie de chacun des scénarios, les moyens et financements complémentaires, les conséquences en matière d'organisation et les actions à mettre en œuvre.

Sur la question des moyens financiers comme critère de choix des scénarios

Le Président de la Commission souhaiterait que la question des moyens soit davantage mise en exergue (faudra-t'il des moyens financiers supplémentaires pour mettre en œuvre le SAGE ?), car elle orientera les choix des élus. Il souligne la responsabilité des élus sur cette

question. Il se dit plutôt favorable aux scénarios 1 et 2, qui s'appuient sur les structures en place pour guider les actions à mettre en œuvre. Les scénarios 3 et 4 laissent la place aux initiatives locales mais le Président ENJALBERT émet quelques craintes quant à leur faisabilité.

Gaëlle CHEVILLOTTE (cabinet AScA): la question des moyens est en effet cruciale. Néanmoins:

- 1/ Il convient de bien distinguer les moyens dédiés à l'animation du SAGE et les moyens dédiés à la mise en œuvre des actions.
- 2/ Tous les scénarios vont nécessiter des moyens financiers supplémentaires pour l'animation du SAGE.
- 3/ Les actions inscrites dans le SAGE ne seront pas toutes portées par la structure porteuse du SAGE, mais de manière partenariale avec tous les acteurs du SAGE, y compris éventuellement avec les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme.

La question des moyens, aussi importante soit-elle, ne doit donc pas constituer le seul critère de choix des scénarios, ni être discriminant. L'objectif aujourd'hui dans cette commission est davantage de s'interroger sur la bonne prise en compte dans les différents scénarios des enjeux qui concernent la commission thématique¹, et sur l'adéquation entre les scénarios et les ambitions politiques des acteurs du SAGE.

Pour Lydia PROUVÉ (chargée de projets politique territoriale à l'Agence de l'eau Seine-Normandie), la question des moyens est importante, mais il faut garder en tête les proportions : c'est le socle – incontournable pour assurer la crédibilité du SAGE - qui a le poids financier le plus important (~90%). Ce qui va influer dans le coût des scénarios, c'est surtout les moyens humains d'animation du SAGE. De plus, l'analyse économique du SAGE n'est pas un programme d'action financier. Il faut plutôt parler ici d'ordre de grandeur économique.

Les acteurs du SAGE Croult Enghien Vieille Mer peuvent s'appuyer sur les retours d'expériences d'autres SAGE, comme celui de la Bièvre ou de Marne Confluence.

Dans le SAGE Bièvre, la réouverture de la Bièvre – entièrement canalisée à l'aval et donc peu lisible dans le paysage, est apparue comme une nécessité, malgré les coûts importants de ce type de projet. La réouverture est portée par le Conseil départemental (DSEA) du Val de Marne et par d'autres acteurs sur des opérations plus ponctuelles. Les acteurs avancent progressivement et de manière pragmatique. Ils attendent maintenant les premiers retours d'expérience sur ces réouvertures (amélioration des fonctionnalités écologiques, appropriation sociale...), afin d'en évaluer l'efficience.

¹ Le maintien, la reconquête et la préservation des milieux aquatiques ; la redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau ; la réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages hydrauliques

 Dans le SAGE Marne Confluence, une analyse des « coûts évités » a été produite dans le cadre de l'estimation des coûts de la mise en œuvre du SAGE.

Amparo MARTAUD (Directrice du SIARE) demande à ce que soit indiquée clairement la proportion du socle dans le coût global du SAGE lors des prochaines présentations, afin de pondérer le poids de chaque scénario. Il est également important d'évoquer la notion d'objectif temporel. Il est en effet nécessaire de préciser quels sont les délais que l'on se donne pour atteindre les objectifs fixés, afin d'avoir une idée du temps sur lequel les budgets seront répartis. La « marge temporelle » pour arriver aux objectifs est importante. De plus, elle souligne que pour les scénarios 3 et 4, il faudra un certain temps d'apprentissage, ce qui signifie par exemple que pour un programme d'actions sur 12 ans, il n'y aura peut-être que 5 ans qui seront finalement vraiment effectifs.

Gaëlle CHEVILLOTTE précise que le dimensionnement économique du socle et des scénarios est fait sur 12 ans, soit l'échéance de la DCE en 2027, et pondéré avec un ratio annuel. Ce dimensionnement économique pourrait être fait sur un plus grand pas de temps, étant donné que la mise en œuvre des actions du SAGE devrait se poursuivre après l'échéance de la DCE (2^{ème} cycle).

Sur la prise en compte de la problématique des inondations dans les scénarios

Christian LAGRANGE (Vice-Président de l'EPT Est ensemble) remercie le groupement d'études pour la qualité des scénarios proposés et clairement exprimés. Il s'interroge sur la prise en compte effective de la problématique des inondations dans les scénarios, celle-ci ne transparait pas dans la présentation. Juliette DELMAS — animatrice du SAGE précise que cette problématique est bien au cœur de la stratégie de chacun des scénarios, et qu'elle est intégrée à travers la question de la réconciliation des fonctions écologiques, hydrauliques et paysagères.

L'exercice SEQUANA de gestion de crise simulant une crue majeure en Ile-de-France, mené par la Préfecture de police, vient d'être lancé. Les membres de la commission thématique s'interrogent sur les incidences d'une crise liée à une crue de la Seine sur le territoire du SAGE. Juliette DELMAS confirme que les incidences dépasseront les zones strictement inondées et auront potentiellement des répercussions importantes sur le territoire du SAGE, notamment sur les réseaux d'assainissement et le fonctionnement des stations d'épuration. Elle précise que des travaux de modélisation sont menés par le Conseil départemental du 93 pour évaluer la remontée des eaux dans les réseaux en cas de crue de la Seine. Julie PERCELAY (Chef du service Police de l'Eau PPC – DRIEE Ile-de-France), indique également qu'une étude a été lancée sur le territoire à risque important d'inondation (TRI) de la Métropole francilienne pour coordonner les travaux et identifier les conséquences d'une crue type 1910, voire millénale.

Sur les différences entre les scénarios 3 et 4

Christian LAGRANGE (Vice-Président de l'EPT Est ensemble) souhaiterait que les différences entre les « appels à projet » du scénario 3 et de « l'appel à manifestation d'intérêt » du scénario 4 soient précisées. Gaëlle CHEVILLOTTE précise que le scénario 3 est plus militant :

bien qu'il ne fasse pas l'objet d'une planification, il influence les projets avec des critères précis via l'appel à projet. Le scénario 4 fait le pari de « faire confiance au local ». Son parti pris est de ne pas imposer de contraintes, mais des objectifs globaux. Il repose davantage sur le compromis, et a pour vocation d'apporter des solutions techniques et juridiques en croisant les expériences. Il est d'abord là pour aider les projets locaux.

Sur le panachage des scénarios

Christian LAGRANGE (Vice-Président de l'EPT Est ensemble) s'interroge sur la possibilité de faire des « mix » entre les scénarios. Juliette DELMAS rappelle qu'il n'y a pas de scénario parfait et idéal... et que l'on ne peut malheureusement pas toujours associer certaines dimensions stratégiques, cela nuirait à la cohérence globale des scénarios. Gaëlle CHEVILLOTTE souligne qu'il y a des choix à faire, on ne peut pas être « partie prenante » et « médiateur » sur un même thème. Mais, c'est possible sur des thématiques différentes. Par exemple : dans le scénario 2 le SAGE se positionne comme partie prenante sur le grand cycle de l'eau en s'appuyant sur une planification spatialisée des actions à mener, et il s'appuie sur la médiation pour le petit cycle de l'eau ; le scénario 3 est planificateur sur le petit cycle de l'eau, mais il est à l'écoute des initiatives locales sur la question des milieux et des paysages.

Sur la demande sociale

Daniel Nénin (Vice-Président de l'ASSARS) signale que les habitants attendent depuis longtemps un SAGE, notamment de la part des riverains exposés aux risques d'inondations. Le scénario choisi doit permettre d'atteindre le plus vite possible les objectifs DCE, cela demande un effort d'anticipation. Il doit aussi permettre de mettre en cohérence les possibilités de réouverture (en prenant en compte les contraintes spatiales, techniques et financières, et la qualité de l'eau) avec les projets. Cohérence et anticipation sont les deux éléments qui permettront de mieux vivre sur le territoire.

Sur la formulation

Christian LAGRANGE (Vice-Président de l'EPT Est ensemble) demande à ce que l'expression « initiatives du bas » soit remplacée par « initiatives du terrain ».

RESTITUTION DES TRAVAUX EN ATELIER

Les membres de la Commission ont travaillé en atelier autour des 3 enjeux relevant de la Commission "Milieux naturels". Pour chaque scénario, ils ont évalué ses conséquences en termes d'atouts, de faiblesse et de risques sur l'enjeu considéré :

- En quoi chacun des quatre scénarios a un intérêt pour bien traiter cet enjeu ? Sur quels plans (technique, politique, organisationnel, ...) ?
- À l'inverse, quelles sont les limites et les risques de chaque scénario pour bien traiter cet enjeu ?
- Par conséquent, à quelles conditions chacun de ces scénarios permet d'apporter une plus-value pour cet enjeu ? Autrement dit : comment s'assurer que ses atouts soient effectifs et ses risques évités ?

Le travail réalisé en atelier est restitué dans les tableaux ci-dessous.



Enjeu : Le maintien, la reconquête et la préservation des milieux aquatiques

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Les atouts : quelle plus-value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ?	Aucun Eventuellement aider à la résolution des conflits (médiation)	 Volontariste et engagé, notamment sur les problématiques des continuités écologiques, des inondations et de la réouverture des rus Mise en place d'une organisation et des moyens financiers 	 Engagement plus important des parties prenantes Cadrage des projets basé sur un référentiel sage (critères précis) Intervention en domaine privé Repérage des territoires « blancs » 	Engagement plus important des parties prenantes
Les limites et risques ? Sur quel(s) plan(s) ?	 Dans la continuité des actions déjà engagées Pas entreprenant 	Coûts et moyens financiers importants à sa mise en œuvre	 Risque de disparités géographiques et d'une moins bonne prise en compte des enjeux à l'échelle globale 	 Dispersion des actions Risque de foisonnement d'idées et de projets source d'inertie
À quelles conditions les atouts seront effectifs, les risques évités ?	 Bonne coordination et bonne entente entre les acteurs Que le SAGE soit le porte parole des milieux (« sujets qui fâchent ») 	 Moyens mobilisés importants Rôle fondamental du positionnement politique du SAGE Gestion foncière : développer de nouvelles coopérations entre la société civile et les institutionnels (ex: TVB Plaine commune) 	 Communication et sensibilisation pour gommer les disparités géographiques / aider au montage des projets S'appuyer sur les expertises et savoir-faire des associations Coordination des projets / bonne compréhension des jeux d'acteurs 	Communication et sensibilisation, en particulier auprès des collectivités locales



Enjeu : la redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau

En préambule il est précisé qu'il s'agit de la reconnaissance au sens propre (physique) et figuré (connaissance de l'existence de l'eau). Cet enjeu est associé à la notion de qualité de vie. D'une manière générale, les membres de cet atelier considèrent que la maîtrise foncière est un véritable atout pour cet enjeu. Il est également précisé qu'il n'y a pas forcément de lien entre efficacité des scénarios et poids financier: on peut faire beaucoup pour favoriser la reconnaissance sociale de l'eau sans que cela ne représente une charge financière très lourde.

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Les atouts : quelle plus-value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ?	 3 maîtres d'ouvrage (SIAH, SIARE et CD93- DEA) garants du respect du référentiel des objectifs du SAGE Valorisation et optimisation de leurs compétences historiques 	 Planification (quand) et spatialisation (où): facilite la synergie avec les autres acteurs (optimisation conception et financement) visibilité des projets à mener / en cours Gestion foncière (au-delà du foncier destiné à rouvrir les rivières) 	Multiplicité des acteurs concernés (au delà du cercle restreint de la CLE) : favorise la diversité des projets et des financements	Multiplicité des acteurs concernés (au delà du cercle restreint de la CLE): favorise la diversité des projets et des financements
Les limites et risques ? Sur quel(s) plan(s) ?	 Implication unique des membres de la CLE pas d'implication prévue des autres acteurs du territoire (associations, aménageurs) Prise en compte dimension sociale de l'eau dans les documents d'urbanisme (compatibilité) 	 Trop directif, moins participatif: peut susciter des oppositions des autres acteurs du territoire et des habitants Financement local 	 Latence de la mise en route des projets par rapport aux objectifs DCE Appel projet : projets portés essentiellement par des grands acteurs => peut limiter la plus-value du scénario sur la multiplicité des acteurs 	 Latence de la mise en route des projets par rapport aux objectifs DCE Appel à manifestation d'intérêt : manque de cohérence des projets peut être contreproductif par rapport aux objectifs du sage
À quelles conditions les atouts seront effectifs, les risques évités ?		Communication : la dépense doit être expliquée et comprise	Rôle important de la communication comme garde fou de la cohérence des projets	Rôle important de la communication comme garde fou de la cohérence des projets



Enjeu: La réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages hydrauliques

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Les atouts : quelle plus-value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ?	 Acteurs institutionnels légitimes : bonne technicité et bien ancré dans le territoire Approche globale, cohérente et efficace 	 Légitimité des acteurs Outils de planification: actions + fortes et + efficaces à court terme Intervention sur les projets d'aménagement, en association avec les aménageurs (coûts intégrés) 	 Légitimité à réconcilier les fonctions et à répondre aux enjeux de proximité Critères des Appels à projet permettent de guider les projets 	 Légitimité à réconcilier les fonctions et à répondre aux enjeux de proximité (projet qui ont du sens pour les citoyens) Acteurs multiples
Les limites et risques ? Sur quel(s) plan(s) ?	Sobre, manque d'actions, pas certain d'aboutir	 Craintes que les actions ne soient pas pleinement comprises par les habitants et deviennent sources de conflit (ex: ouverture de la Vieille mer) Différentes fonctions non détenue par les mêmes personnes / acteurs 	 Suffisance des initiatives locales? Disparités géographiques entre les territoires Différentes fonctions non détenue par les mêmes personnes / acteurs 	 Suffisance des initiatives locales? Disparités géographiques entre les territoires Manque de cohérence globale à l'échelle du territoire Quelle solidarité entre les territoires?
À quelles conditions les atouts seront effectifs, les risques évités?	 Accompagnement permanent et dans la durée des élus et services techniques sur cet enjeu transversal Sensibilisation des habitants Communication / sensibilisation (expliquer les projets aux habitants) 	 Coûts importants d'acquisition du foncier => implique des moyens financiers importants à mobiliser Communication / sensibilisation (expliquer les projets aux habitants, écouter le terrain) 	Prendre le temps d'accompagner les citoyens Développer les cultures écologique, hydraulique, paysagère	 Prendre le temps d'accompagner les citoyens Développer les cultures écologique, hydraulique, paysagère

CLOTURE

Plusieurs points ont été évoqués avec les membres de la Commission à l'issu des restitutions :

- une demande d'organisation d'une visite de terrain,
- le rappel de la 19^{ème} marche du Petit Rosne organisée par l'ASSARS, journée festive autour des problématiques environnementales, le dimanche 22 mai,
- Daniel Nénin souligne que le débit des rivières est actuellement limité entre les réseaux du
 93 et du 95 en cas de crue. Ce débit est acté dans un protocole signé entre les 2 départements. Il demande à ce que le débat soit réouvert dans le cadre du SAGE. A noter que le groupement d'études n'a pas connaissance de ce protocole (date, valeur juridique, méthode, contenu).

Cette Commission thématique clôture la série de commissions qui s'est tenue entre février et mars 2016. Ces réunions ont permis à tous les membres des commissions thématiques de s'exprimer sur chacun des scénarios. **Jean-Pierre ENJALBERT** remercie les acteurs du SAGE de leur participation active, et de leurs nombreuses contributions.

A l'issue des commissions thématiques...

Le groupement va nourrir les 4 scénarios stratégiques au regard des éléments qui ont pu être exprimés dans ces 3 commissions.

Une réunion de la CLE sera tenue en septembre pour présenter la synthèse des travaux des 3 commissions, et permettre aux membres de la CLE de débattre sur chacun des 4 scénarios.

Une réunion de la CLE se tiendra en novembre pour choisir le scénario qui constituera la stratégie du SAGE.

Liste des participants de la Commission « Milieux naturels » - 26 mai 2015

NOM	STRUCTURE/FONCTION		
M. Jean-Pierre ENJALBERT	Président de la Commission « Milieux naturels », Président du SIARE, Maire de Saint-Prix		
M. Christian LAGRANGE	Vice-Président de la Commission « Milieux naturels », Vice-Président de l'EPT Est ensemble		
Mme Pamela AMIARD	Association Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA)		
M. Paul-Edouard BOUQUIN	Conseiller municipal de Domont, Conseiller communautaire de la CA Plaine Vallée, délégué du SIAH Croult et Petit Rosne		
Mme Valérie BRIDOUX	Responsable du service environnement - Délégation Générale à l'Ecologie Urbaine EPT Plaine Commune		
Mme Faustine BRIOT	Bureau d'études ADAGE Environnement		
Mme Laure-Hélène CANDELIER	Association Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA)		
Mme Elise CARNET	Chargée de mission suivi des SAGE – DRIEE Idf		
M. Eric CHANAL	Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne		
Mme Gaëlle CHEVILLOTTE	Bureau d'études AScA		
M. Julien DALIBART	Responsable du pôle hydrologie urbaine - EPT Est ensemble		
Mme Juliette DELMAS	Animatrice du SAGE Croult Enghien Vieille Mer		
M. Ulrich DREUX	Instructeur Service Police de l'eau – DDT du Val d'Oise		
Mme Camille DUPREY	Chargée d'études milieux aquatiques – ONEMA sd78/95		
M. Jean-Noël HUETTE	Vice-Président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 75, 92, 93, 94		
M. Christophe LANIER	Responsable Service assainissement - CA Plaine Vallée		
M. Joël LARDEAU	Directeur des services techniques – Enghien-les-Bains		
Mme Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIA de la région d'Enghien-les-Bains		
Mme Astrid MOREL	Ingénieur appui technique aux politiques de l'eau - ONEMA		
M. Daniel NENIN	Vice-Président de l'ASSARS		
Mme Julie PERCELAY	Chef du Service Police de l'eau PPC – DRIEE Ile-de-France		
Mme Coline PESSEREAU	Responsable des ressources thermales – Enghien-les-Bains		
Mme Lydia PROUVE	chargée de projets politique territoriale - Agence de l'Eau Seine-Normandie		
M. Sébastien TELLIER	Chargé d'opérations - Agence de l'Eau Seine-Normandie		